



Testament codicil et dernie?re volonte? de monseigneur le Duc'd'Anjou, Alanc?on, Bery &c.

<https://hdl.handle.net/1874/428515>

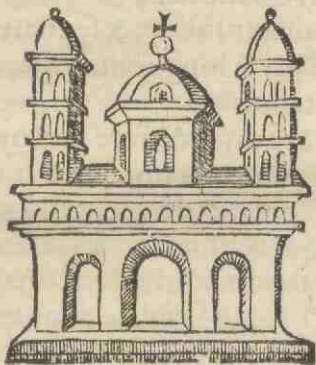
8

TESTAMENT CODICIL ET DER- NIERE VOLONTE

DE MONSEIGNEUR LE

*Duc d'Anjou, Alan-
çon Bery, &c.*

François



✦ B & D ✦

A SPYR.

Par Bernard d'Albin.

M. D. LXXXIII.

TESTAMENT
CODICIL ET DER-
NIERE VOLONTE DE
MONSEIGNEUR LE DVC
d'Anjou, Alançon,
Bery, &c.

CE iourdhuy 8. Iuillet en la ville, & en mon Chasteau de Chasteau Thieri, me trouuant foible, & sentant ma fin proche par la longue maladie, dõt i'ay esté detenu.

Le Frāçoys fils & frere de Roy ay faiēt & nommé de ma bouche mon Testa-ment, Codicil & derniere volonté en la forme qui l'ensuit.

Premierement. le recommande mō ame à Dieu, en la grace & misericorde duquel toute mō esperāce consiste, luy suppliāt me vouloit pardōner mes pechez, lesquels ie crois m'estre remis par la mort & passiō de Iesus Christ son fils.

Quant mon ame sera separée de mō corps, ie desire que les obseques & fune-
railles soyent faiētes à la volonté & dis-
cre-

cretiō du Roy & de la Royne ma mere.

L'vn des plus grand, regrets que'ay (Monseigneur) eſt de vous auoir irrité & deſpleu par mes actions & entrepriſes: Cōbiē que le deſir de mettre en repos voſtre Royaume en allant pluſtoſt contre l'eſtranger, qu'aucune autre occaſiō particuliere en aye eſté la principale cauſe. le vous veux ſupplier me le vouloir pardonner, comme ie vous en requiers la derniere fois que i'eus ce biē de vous veoir, Ce que ie m'aſſeure vous ferez par voſtre bonté.

Ie ſuis né voſtre frere & voſtre ſubieſt. I'ay poſſedé vn Apennage par voſtre cōceſſiō & liberalité tres beau & tres grād. Vous auez augmenté mes moyens par vos bienfaits, & qui plus eſt vous m'auez permis de m'ayder du fonds de mō domaine, & en aſſeurer vne partie de mes creanciers.

I'ay eſté aſſiſté gratuitement de pluſieurs ſeigneurs & Gētilshommes voſ ſubieſts, dont la plus grande partie ſe ſont incommodez, appauuis & quaſi du tout ruinez a mon ſeruiſe.

Mes seruiteurs m'ont bien & l'oyaul-
ment serui chacun en sa charge, & n'ay
eu n'y loisir n'y moyen de les recompē-
ser, comme ie le desirois & la raison le
vouloit: Mesmes la pluspart n'ont esté
payez de leurs gages pour comble de
ma douleur.

Ie dois enuiron trois cens mil escus,
tant aux estrangers qu'a plusieurs autres
particuliers de vostre royaume, & em-
porte en mō tombeau toute leur sub-
stāce, leurs pleurs & gemissemens, sans
que i'aye moyē de m'en descharger en-
uers Dieu & les hommes, si par vostre
pitié & compassion vous daignez faire
tant d'honneur a celuy qui fut vostre
frere de naissance & enfant d'obligatiō
que d'accepter la pauvre & desolée suc-
cession de son nom.

Ie vous supplye, & (s'y besoin est) i'ab-
iure en c'est endroit vous madame &
Mere, qu'il vous plaise interceder pour
moy, d'autant que vous m'auiez esté bō
ne mere, & que vous vueilliez a ce coup
donner vostre faueur & support à ces
dernieres requestes & supplicatiōs que
ie faicts

ie faitts au Roy.

Je scay que la loy du Royaume m'ostela disposition de ce que i'y possede. Je ne veulx (Monseigneur) vous dōner ce qui est ia vostre: mais biē vous veulx faire heritier (s'il vous plaist de mō regret & ennuy: Preseruez ie vous supplie ma memoire d'vn si grād dishonneur & blasme que d'auoir ruine mes patures & affectionnez seruiteurs.

Je vous demande que les lons qu'il vous a pleu me faire & dōt i'stois prest & sur le poinct d'en tirer commodité soyent continuez & executz en mon nom a l'effect susdit.

Je vous supplie aussi que trois années de mon reuenu (cōprise c'elcy) soyēt employées à mesme effect, c'est a dire, a la quit de mes debtes & paiement des gages de mes seruiteurs, lesquelles il vous plaira continuer deux autres années suyuanes.

Je vous supplie pareillement, vouloir descharger mesdits seruiteurs des emprunts qu'ils ont faitts, poum'ayder à subuenir a mes vrgēs & pretz affaires:

Et qu'il vous plaise aussi cōseruer a mesdits seruiturs les dons que ie leur ay faicts qu'il mōstrerōt auoir obtenu de moy, & qu'ils puissent iouyr de mesmes priuileges qu'ils auoyēt accoustumé.

Pour la derniere demande que ie vous fais, e vous supplieray treshumblement, qu'il vous plaise d'auoir tous mesdits seuiteurs en reccommãdatiō: Les appuyit de vostre autorité faueur & bienfaics: Specialement les sieurs de Feruaques, Aurilly & Quincey, de la fidelité & loyauté desquels ie veux bien respoidre deuant Dieu & deuant vous, pouen auoir fait preue en tāt de sortes que ie n'en puis rendre autre tesmoigne: vous suppliant que si peu que ie leuuy donné leur soit conserué avec accroissement de vos bienfaicts & liberalitez

Vostre ranceur ne pourra estre incommodé de si petite requeste, petite dit ie pou vostre consideration, mais grande por descharge & aquit de ma consciēce. Plusieurs Princes moindres que vous iestes, ont plus despēdu aux
oble-

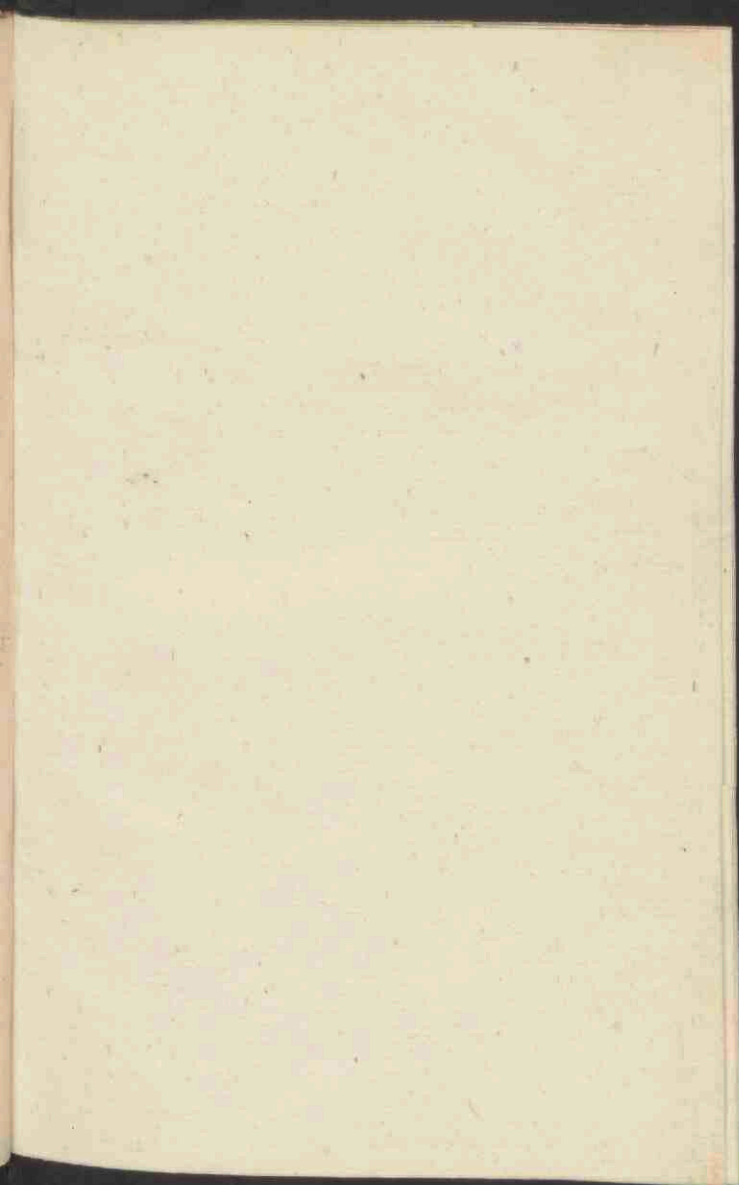
obseques & sepultures de leurs amis,
ie ne vouldroys vne plus grande despense
& ne desire plus magnifique tōbeau
que de viure dans le cœur de mes serui-
teurs, que vous tiendrez à ma priere &
par vostre bonté moins malheureux.

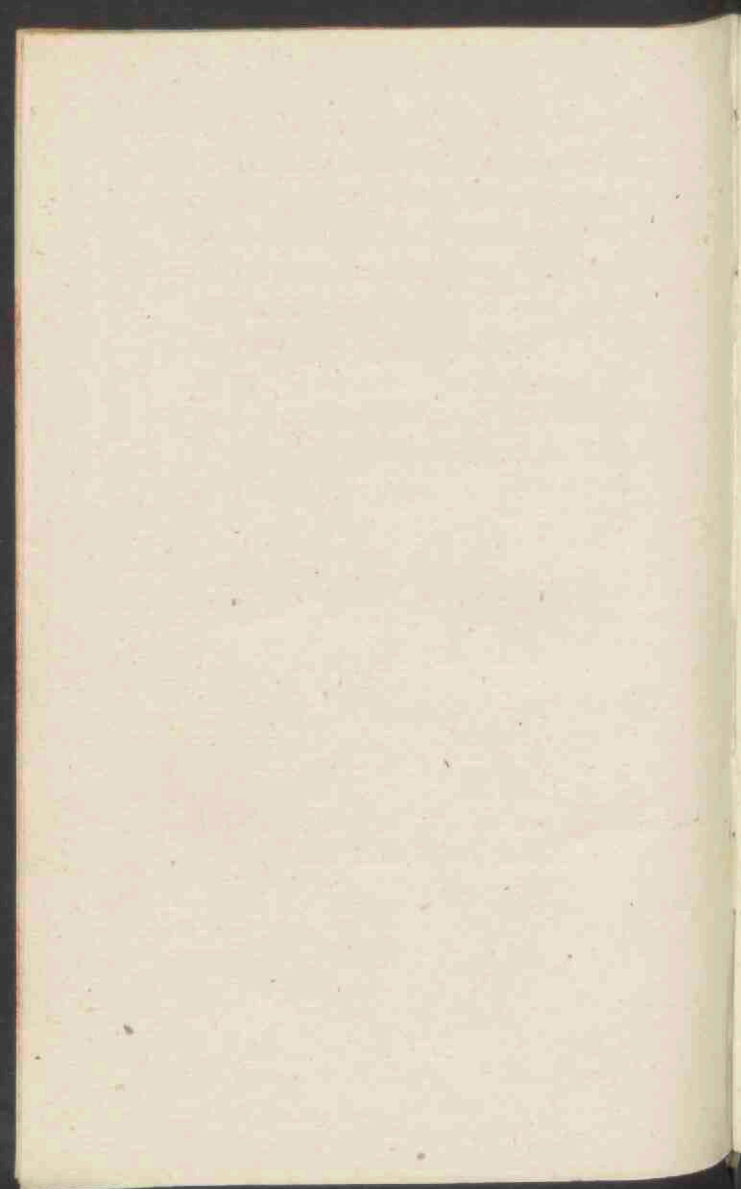
Si i'auois des Royaumes à moy ils se
royent tous à vous, & les vous donne-
rois & leguerois par ce mien Testamēt
& non a autre. La nature, ma naissance
& mon affection vous constituent mō
heritier sans que ie le die, Mais il ne me
reste rien de mes penibles entreprises
qui puisse estre appellé don & liberalité
qui ne soit du tout acquis à vous.

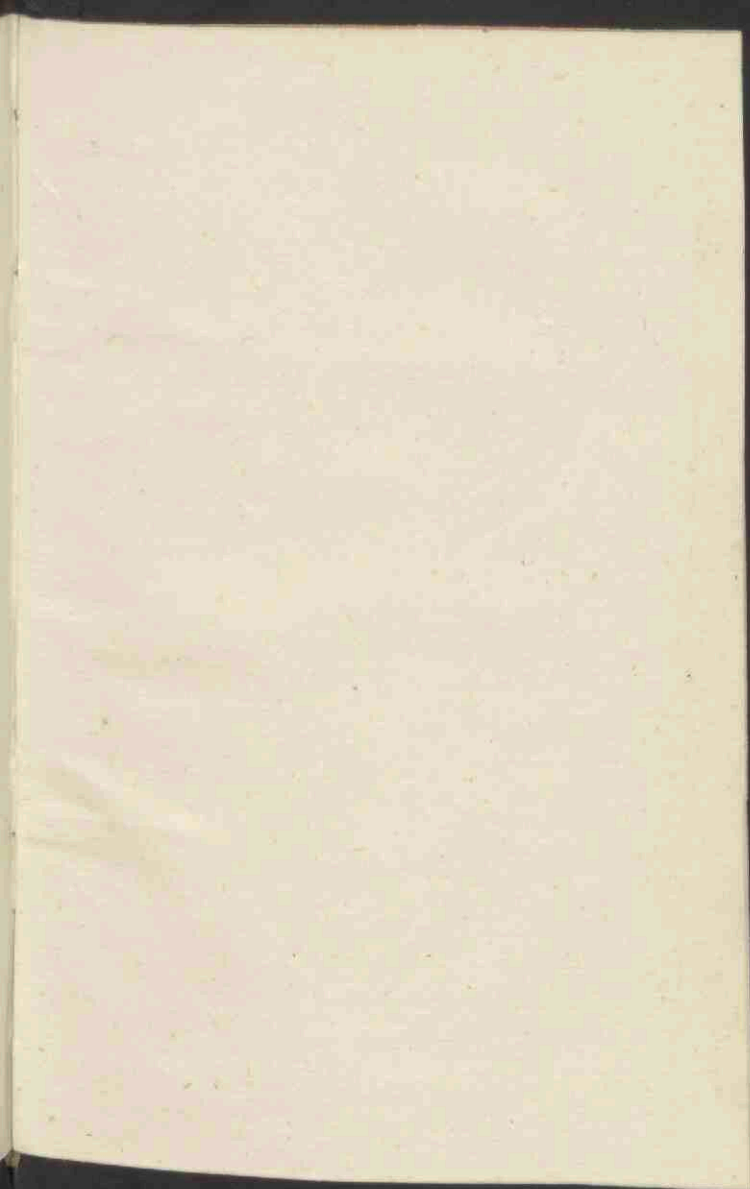
Les pays bas m'ont fait acheter bien
cherement le nom de Duc & Comte,
lequel ils me doibuent encor. Et si i'ay
quelque pouuoir en leur endroit, ie les
prie de trāsferer tout en vostre person-
ne, A qui pareillement & à vos succes-
seurs ie laisse & donne tous les droicts
& pretentions que i'y puis auoir pour
ce regard en vertu des traictez sollen-
nels que i'ay faict avec eux.

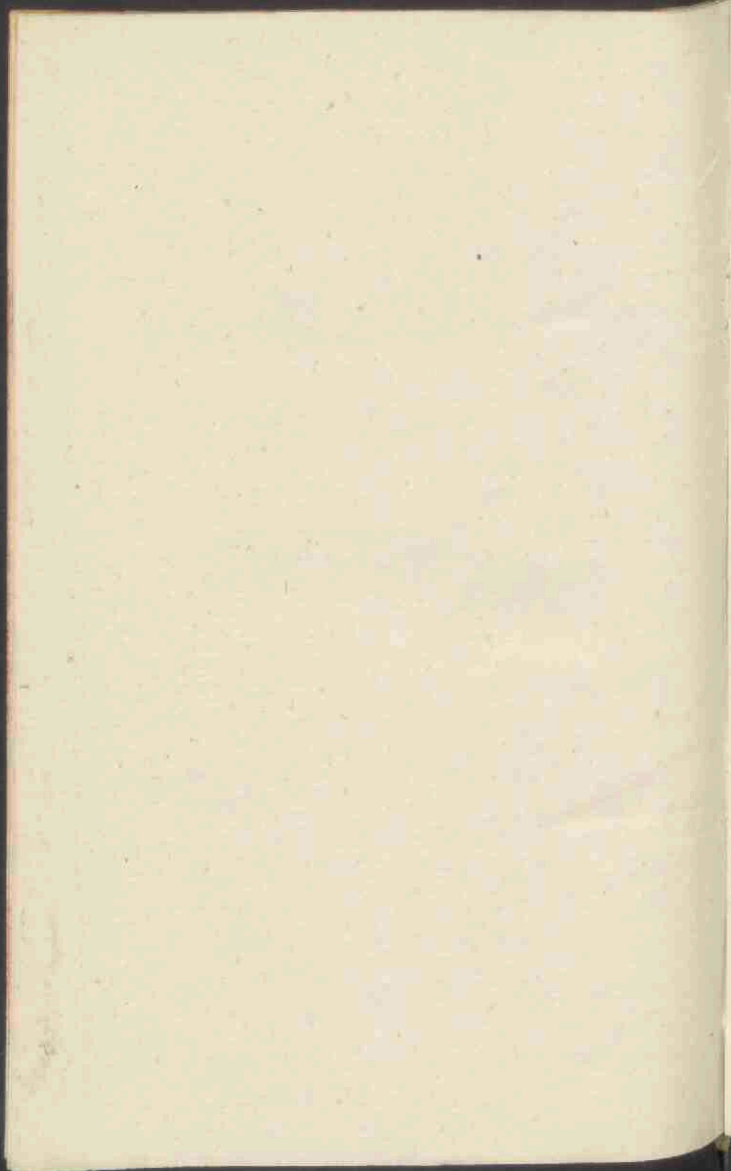
Et d'autant que Cambray peut ser-
uir a cest estat cōme d'un bouleuar ac-
quis & gaigné par les moyens que vous
m'avez donné: Et ie demeure obligé à
la deffence des citoyens, qui avec tant
d'affection & fidelité se sont iectez en-
tre mes bras. le vous supplie au nom de
Dieu (Mō seigneur) accepter ce que i'ay
en ceste place de droict & d'autorité,
& empescher l'oppression & desolatiō
d'un si bon peuple.

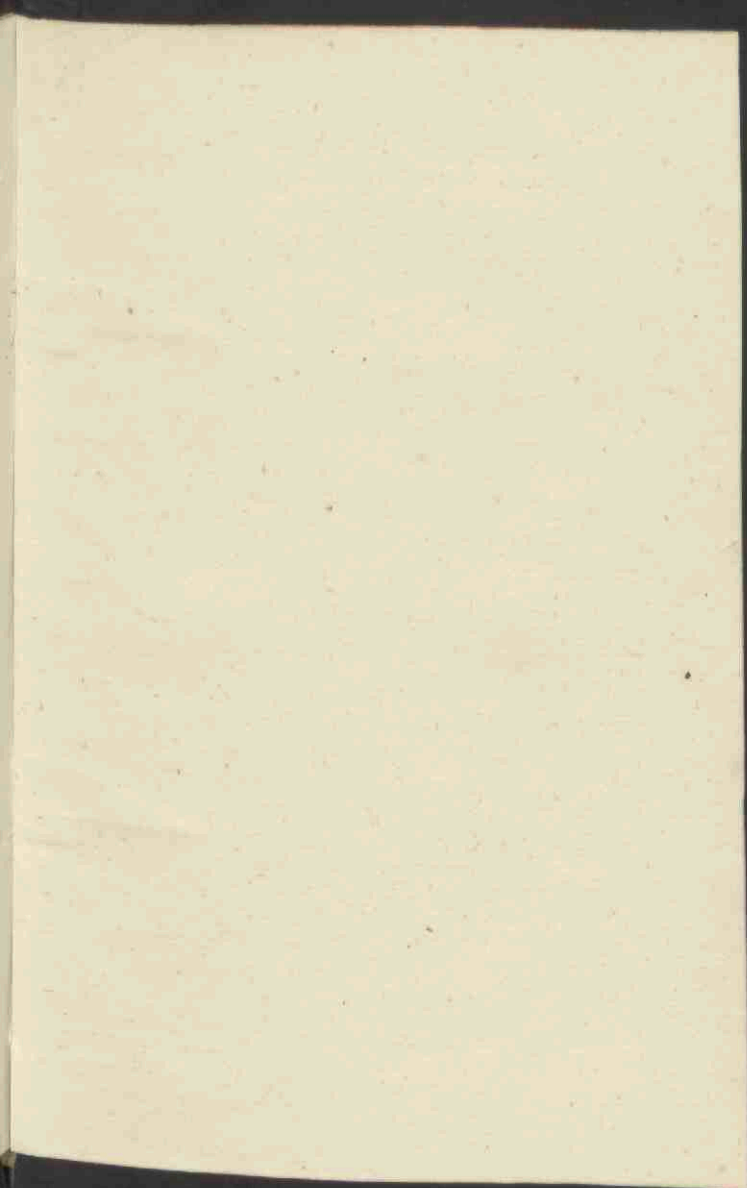
F I N.

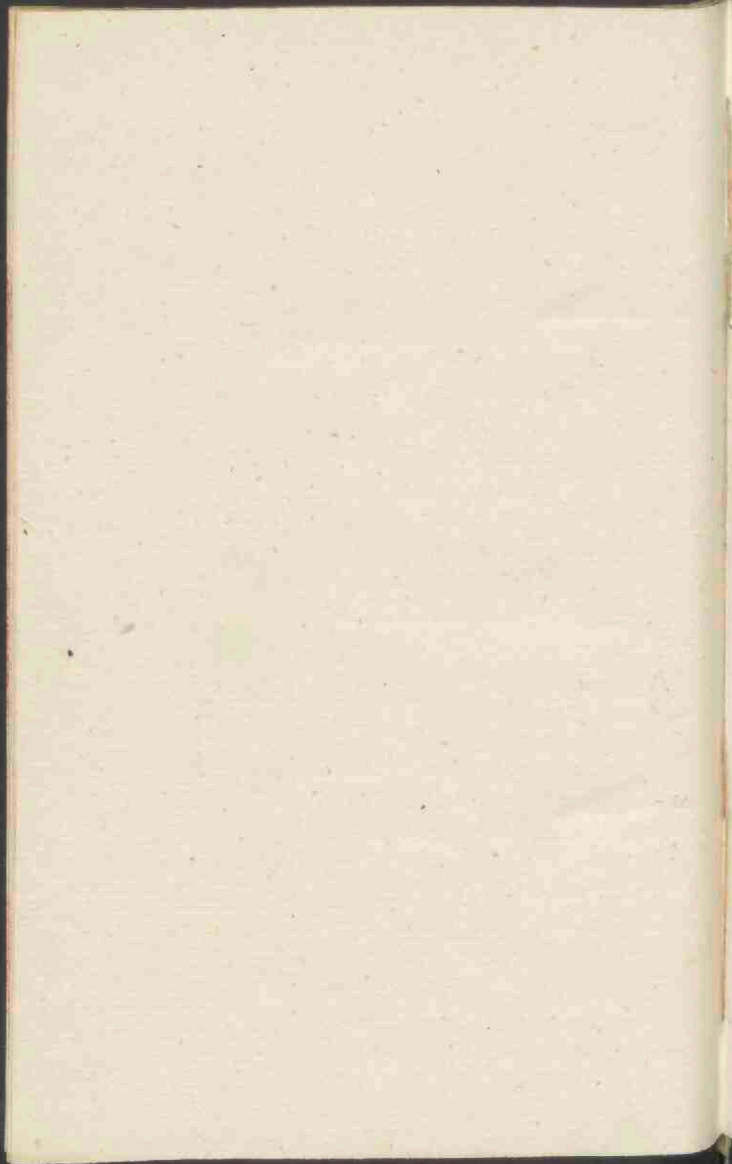


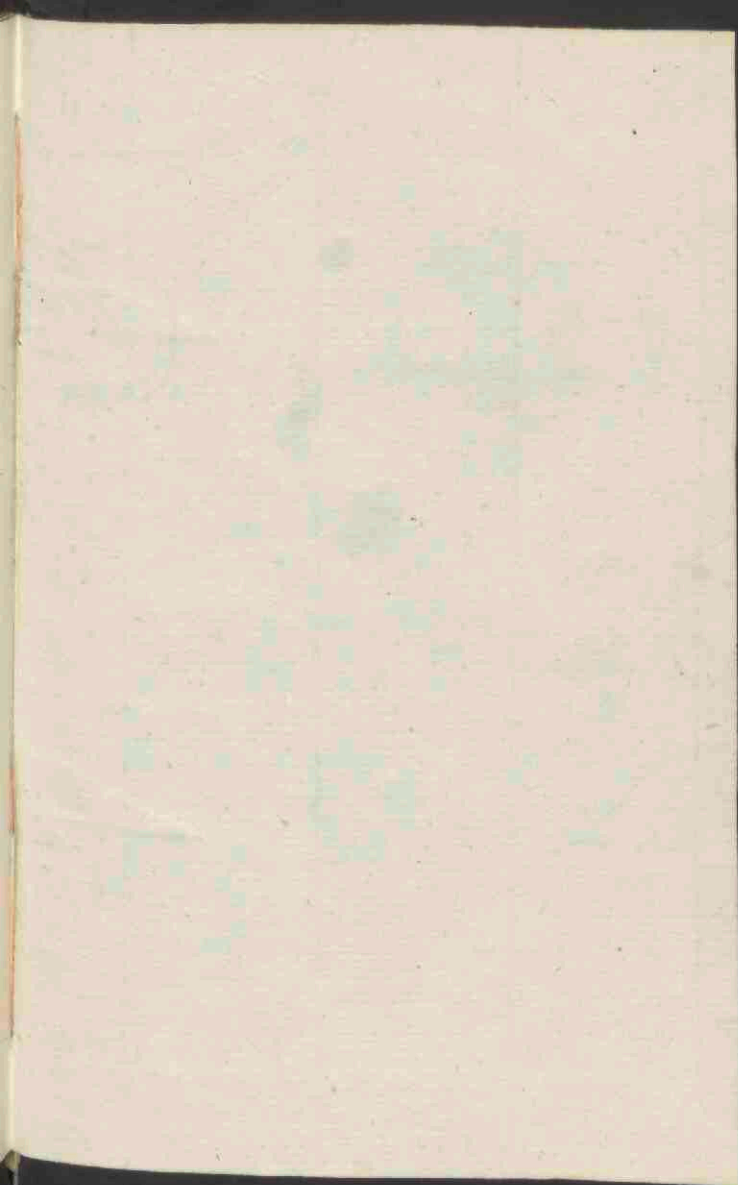


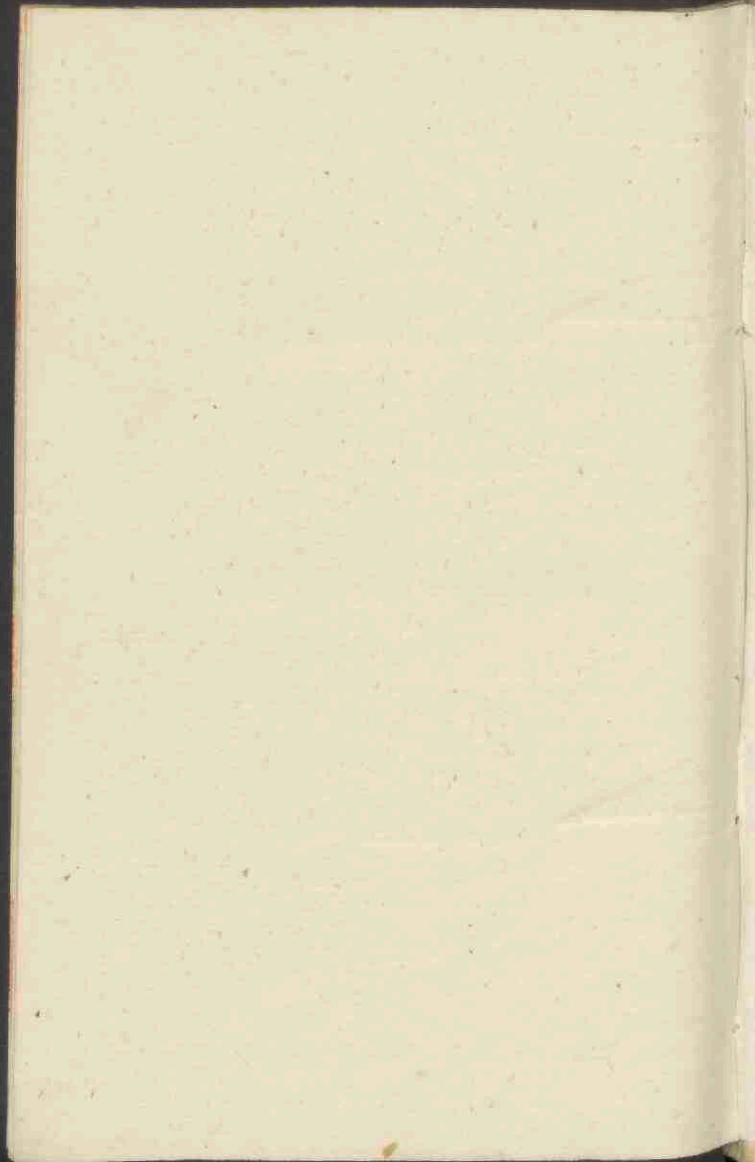


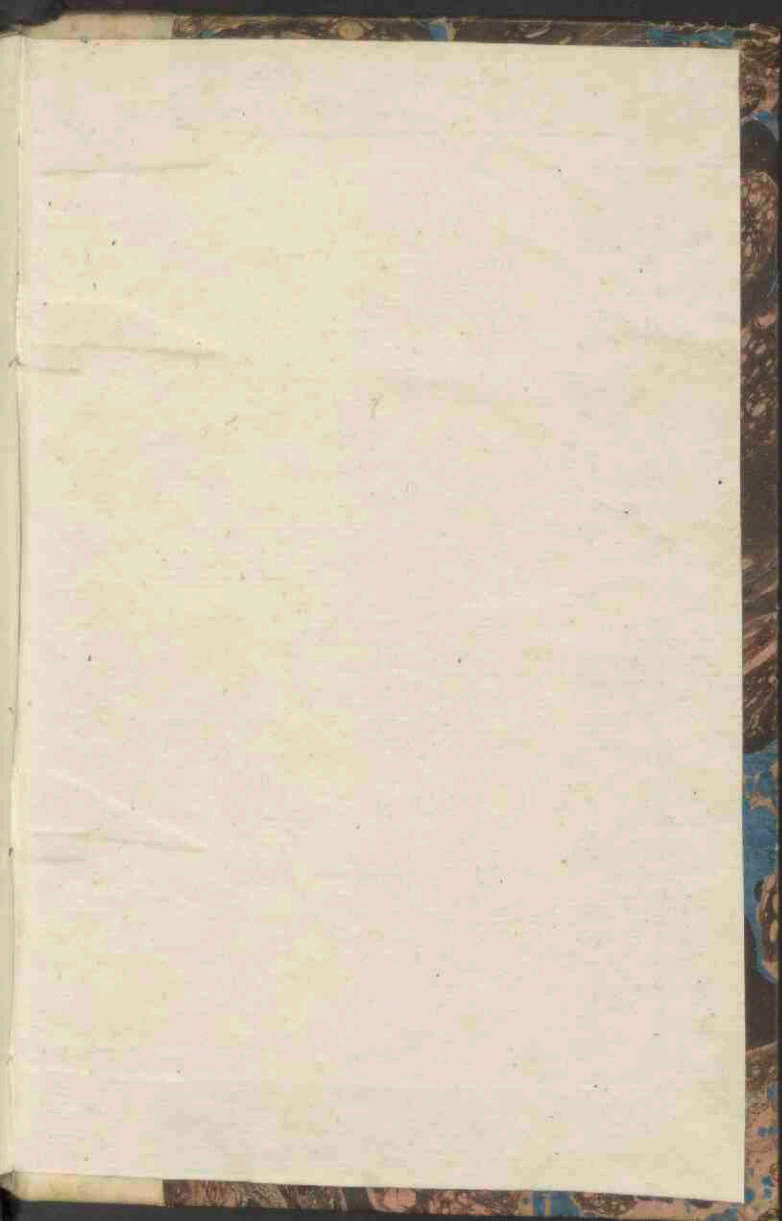


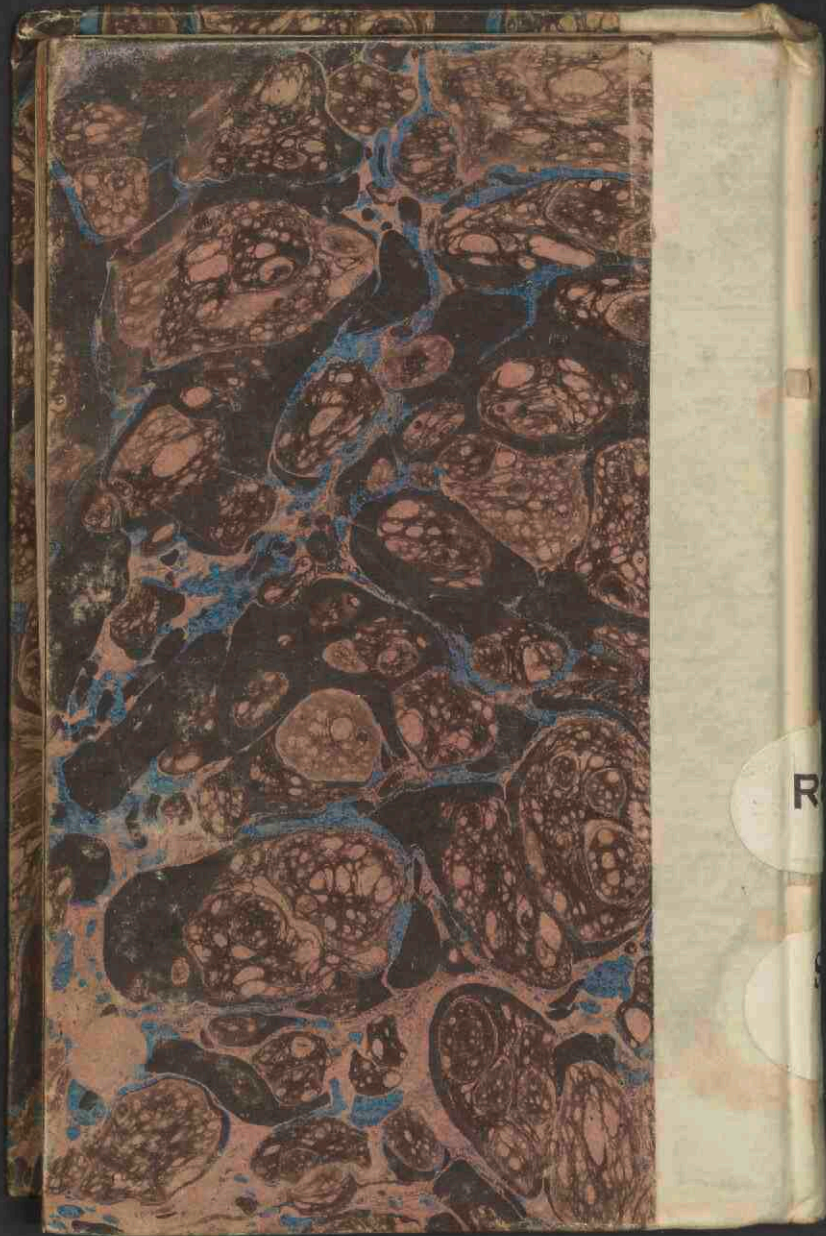












R

S